



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

Faculté des lettres et des sciences humaines  
École de langues

## PLAN DE COURS

**FLE-3216 LE QUÉBEC ET SA CULTURE : UNE INITIATION**

**DESCRIPTION DU COURS**

**OBJECTIFS**

**FORMULES PÉDAGOGIQUES**

**MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE**

**ÉVALUATION**

---

<b>FLE-3216</b>	<b>Le Québec et sa culture : une initiation</b>	<b>2 crédits</b>	<b>Été</b>
<b>PR: FLE-1331 ou FLE-2311 ou l'équivalent</b>			

---

## DESCRIPTION DU COURS

*\*Ce cours s'adresse aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français.*

Ce cours amène l'étudiant à découvrir le Québec contemporain en s'appuyant sur l'histoire, la géographie, les arts, la sociologie et la linguistique.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

Explorer et analyser les différents aspects de la culture québécoise.

## OBJECTIFS PARTICULIERS

1. Dégager ce qui est caractéristique de la mentalité des Québécois.
2. Identifier et situer les différentes régions du Québec et connaître certaines de leurs caractéristiques.
3. Cerner les différentes facettes de la Francophonie nord-américaine.
4. Connaître les principales étapes de l'histoire du Québec de même que les personnages et événements qui y sont rattachés.
5. Connaître les principaux artistes du Québec dans différentes sphères (chanson, peinture, etc.).
6. Comprendre la spécificité du Québec par le biais de l'actualité et de débats (questions) de société.
7. Produire, à l'écrit, à partir de recherches en bibliothèque ou sur le terrain, de courts travaux sur des sujets se rapportant à un aspect de la culture québécoise.

## CONTENU

- La mentalité du Québécois
- L'histoire du Québec
- Le Québec géographique
- Les arts et la langue au Québec

## FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les formules pédagogiques varieront selon les objectifs à atteindre.

## MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

L'enseignant précisera lors du premier cours le matériel pédagogique qui sera utilisé pendant la session.

### Bibliographie de référence

- Bescherelle, *La conjugaison pour tous* (ou tout autre livre de conjugaison).
- *Le Robert & Collins* (Dictionnaire bilingue).
- Larousse. *Dictionnaire de poche* (bilingue ou unilingue).
- Larousse. *Dictionnaire illustré* (bilingue ou unilingue) ou tout autre dictionnaire bilingue ou unilingue.

## ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Au cours de la session, l'enseignant évaluera l'atteinte des objectifs par l'étudiant en tenant compte des quatre (4) habiletés s'il y a lieu : expression orale et expression écrite, compréhension orale et compréhension écrite.

Lors du premier cours, l'enseignant précisera la répartition des points et présentera un calendrier des évaluations.

Dans les travaux et des examens, toute faute de langue (orthographe, grammaire, syntaxe, vocabulaire) entrainera la perte d'un point (maximum 15 % du total des points).

### Échelle des notes

Excellent :	A+ = 93-100	A = 90-92	A- = 87-89
Très bon :	B+ = 83-86	B = 80-82	B- = 77-79
Bon :	C+ = 73-76	C = 70-72	C- = 67-69
Passable :	D+ = 63-66	D = 60-62	
Échec :	E = 0-59		

\*En raison de son caractère intensif / semi-intensif, ce cours n'est pas soumis à la Politique facultaire sur les 30 %.

### Ressources informatiques

Utilisation de CAN8 à la maison : <http://www.elul.ulaval.ca/can8/>

## CAS PARTICULIERS

### Retard et absence

Votre enseignant vous avisera des pénalités qui peuvent s'appliquer en cas de retard dans la remise d'un devoir ou d'un travail.

Toute absence non motivée à une évaluation entraîne la perte des points alloués à cette tranche de l'évaluation. En cas d'absence motivée à une évaluation, prière d'informer votre titulaire par courriel et de lui envoyer le formulaire que vous trouverez à la page suivante : <http://www.elul.ulaval.ca/etudiants/examens-absences-et-conflits-dhoraire/>.

En cas de conflit d'horaire avec un autre examen, vous avez la responsabilité de vous conformer aux directives en vigueur dans votre faculté.

## MESURES D'ACCOMMODEMENT

### Étudiants ayant une déficience fonctionnelle ou un handicap

Les étudiants ayant une déficience fonctionnelle ou un handicap peuvent être admissibles à des mesures d'accommodement lors des évaluations sommatives. Seules les recommandations apparaissant sur la lettre d'attestation émise par le Centre d'aide aux étudiants sont prises en considération.

Les étudiants ayant leur lettre d'attestation et désirant se prévaloir de ces mesures doivent :

1. remettre votre lettre d'attestation à votre enseignant;
2. prendre connaissance des [directives et conseils pour les examens avec mesures d'accommodement](#);
3. compléter un [formulaire de demande pour examens avec mesures d'accommodement \(EMA\)](#) dans les deux premières semaines de la session d'automne et d'hiver ou dans la première semaine de la session printemps-été.

## Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

- copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- se procurer, distribuer ou accepter de recevoir d'une source quelconque, sans autorisation préalable de la personne responsable de l'activité universitaire sujette à évaluation, les questions ou réponse;
- obtenir ou fournir toute aide non autorisée, que cette aide soit individuelle ou collective, utiliser ou consulter la copie d'un autre étudiant, même si son contenu s'avère erroné ou inutile, ou copier, en tout ou en partie, un document qui a déjà fait l'objet d'une évaluation;
- être en possession de tout document, appareil ou instrument non autorisé, qu'il contienne ou non des renseignements en lien avec l'examen ou l'évaluation.

(Source : Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, art. 23 à 46)

Évaluer et citer ses sources

- [www4.bibl.ulaval.ca/infosphere/sciences\\_humaines/evaciter.html](http://www4.bibl.ulaval.ca/infosphere/sciences_humaines/evaciter.html)

Comment citer un document électronique

- [www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoce.html](http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoce.html)

## Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 23 à 46 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

## Demande de révision de note

L'étudiant qui estime avoir été victime d'une erreur ou d'un traitement inéquitable peut faire une demande de révision de note en respectant les modalités fixées par le règlement des études et en remplissant le formulaire à l'adresse :

<http://www.elul.ulaval.ca/etudiants/demande-de-revision-de-note/>